



Propositions relatives aux épreuves d'examen en économie-gestion

Baccalauréat professionnel, voie professionnelle

Février 2019



Propositions sur les modalités des épreuves d'examen

■ Constats

Depuis la rénovation de 2009, la certification se déroulait de façon ponctuelle par un oral en fin de terminale. L'épreuve d'économie-gestion est devenue une épreuve écrite ponctuelle à compter de la session 2016.

Si cette évolution a été complexe pour les enseignants, la nouvelle épreuve est aujourd'hui appréciée par toutes les parties prenantes. La crainte de voir baisser les résultats n'a pas eu lieu.

Sur les trois dernières sessions, un accroissement de la qualité des copies a pu être observé notamment au niveau de l'expression écrite. Cela n'a pu être obtenu que par un début d'évolution des pratiques d'enseignements.

Le groupe d'experts ne souhaite pas remettre en cause la dynamique d'un recours plus important à l'écrit dans les pratiques pédagogiques.

■ Une certification dans la continuité

Le groupe d'experts souhaite conserver une certification écrite ponctuelle en classe de terminale. Cette épreuve conserverait sa durée de deux heures.

Le groupe propose de conserver deux parties indépendantes :

- une partie visant à l'intérieur d'un scénario pédagogique, à évaluer des compétences en lien avec un contexte professionnel ;
- une seconde partie visant à produire une réponse structurée à une question posée en s'appuyant sur un dossier documentaire comportant au moins systématiquement un texte argumentatif et un document statistique.

Le groupe envisage de réaliser un sujet unique et non un sujet au choix comme c'est le cas aujourd'hui : la confection des sujets pose actuellement des difficultés du fait de cette multiplicité de thématiques à trouver pour l'ensemble des sujets d'une même session (entre 10 et 12) pour qu'aucune redondance ne soit créée au sein d'une même session ou sur un même territoire.

■ Annexe : définition de l'épreuve existante publiée au BO

Évaluation de l'économie-gestion

Épreuve d'économie-gestion

Finalité et objectifs de la sous-épreuve

La certification vise à évaluer la maîtrise des connaissances et compétences définies dans le programme d'**économie-gestion** (arrêté du 10/02/2009).

Modes de l'évaluation

Évaluation par épreuve ponctuelle : épreuve écrite

Durée : 2 heures – Coefficient 1

Le sujet comprend deux parties. À partir d'un dossier documentaire, le candidat :

- dans une première partie, répond à une série de questions abordant les axes du programme ;
- dans une seconde partie, traite une question d'économie et de gestion au choix parmi trois propositions, en se référant à la spécialité du baccalauréat professionnel présenté.

Le candidat est évalué sur sa capacité à mobiliser ses connaissances, à exploiter et analyser des documents, à rédiger ses réponses de manière structurée et à établir le lien entre les domaines de l'économie et gestion et ceux de la spécialité professionnelle.